Ivry-sur-Seine, le 26 juin 2024 – Malgré l'arrêt des travaux législatifs, de nombreux textes réglementair

Issu de la loi sur l'accès aux soins [1], le statut d'infirmier référent a été adopté le 18 décembre 2023 [2]. Nous attendons toujours la publication du décret d'appli

Le Sniil défend, depuis de nombreuses années, la création de ce statut. Nous nous étions d'ailleurs mo

Etant déjà grandement touché par l'inflation, puis par la dissolution de l'Assemblée nationale [3], un gel d'emploi, puis par la dissolution de l'Assemblée nationale, la profession en attente

---

[1] Loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels

[2] Adoption de la loi sur l'accès aux soins : enfin un statut d'infirmier référent – communiqué de presse – 19/12/2023

[3] Dissolution de l'Assemblée nationale : une profonde inquiétude pour l'avenir de la profession – communiqué de presse – 10/06/2024